



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conciliateurs

Question écrite n° 57347

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des conciliateurs de justice. En effet, les associations de conciliateurs de justice se font à nouveau l'écho de la faiblesse des moyens qui leur sont alloués afin d'exercer leurs missions. Le ministre indiquait dans sa réponse à une question écrite, parue au Journal officiel du 17 novembre 2003, son intention de constituer un groupe de travail chargé d'approfondir la réflexion sur le rôle et le fonctionnement de la conciliation. Dans sa réponse à une question écrite publiée au Journal officiel du 20 janvier 2004, il rappelait son engagement à constituer un groupe de travail « afin d'aboutir rapidement à des décisions opérationnelles », groupe de travail dont il évoque à nouveau le travail le 14 septembre 2004. Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale à quelles conclusions a abouti ce groupe de travail, et quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'encourager la conciliation.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le groupe de travail constitué sur le thème de la conciliation réunit les représentants d'associations de conciliateurs de justice, ceux de l'association nationale des juges d'instance et les services de la chancellerie. Jusqu'à présent, ce groupe de travail s'est particulièrement attaché à définir les modalités d'une meilleure indemnisation des menues dépenses des conciliateurs de justice, à améliorer les conditions de leur recrutement et à faciliter leur saisine. La réflexion de ce groupe de travail a d'ores et déjà conduit à un accord de principe sur l'augmentation du seuil de remboursement des menues dépenses à titre forfaitaire sur une base de 232 euros par an. Une circulaire en voie d'élaboration précisera les conditions de cette revalorisation. Elle évoquera également certains points de procédure et d'organisation judiciaire tendant à faire connaître davantage l'institution et à l'intégrer mieux encore au sein du service public de la justice. Actuellement, le groupe de travail étudie les modalités possibles de formation des conciliateurs de justice et d'actions de communication en faveur de la conciliation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57347

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1260

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5154